

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 13 février 2023

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE

Absente excusée : Marc RICHARD excusé (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Guilhem Boucher

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

Délibération 2023/03

Vote du compte de gestion 2022

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion présenté est adopté à l'unanimité.

Délibération 2023/04

Vote du compte administratif 2022

Après présentation aux membres du Conseil municipal par Mr Rouquié, doyen de la séance, des comptes administratifs de la commune, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Le compte administratif 2022 a un résultat cumulé de 132317.93 en dépenses et
un résultat cumulé de 274422.44 en recettes

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Madame le maire reprend la présidence de la séance.

Délibération 2023/05

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Mme le Maire propose de :

- reporter l'excédent de 142104.51 € au compte 002 de la section de fonctionnement.
un excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) de 12719 €

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

Orientations budgétaires :

Le conseil débat sur les possibilités d'investissements pour l'année 2023

**L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, la séance
est levée à 22h30**

**Le secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER**

**Le Maire
Françoise LAPERGUE**

